

# **Demande de reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse 2019**

Le Tribunal administratif avait enjoint l'État de réétudier la demande de la Commune de Linars concernant l'état de catastrophe naturelle pour sécheresse en 2019.

L'État vient de faire appel de cette décision devant la cour administrative d'appel de Bordeaux.

L'instruction contentieuse devrait prendre plusieurs mois.